

LA JEUNESSE RWANDAISE  
ET  
SES PERSPECTIVES DE  
DEVELOPPEMENT.

-----

"S'agissant plus particulièrement de la jeunesse rwandaise, je voudrais rappeler que ses problèmes n'ont jamais cessé de préoccuper notre Pays. Mon Gouvernement s'en soucie d'autant plus que cette catégorie de la population représente plus de 50 % des rwandais et qu'elle est confrontée à des problèmes aigus de formation, d'encadrement et de production". (Extrait du Message au Chef de l'Etat Rwandais à l'occasion du Nouvel An 1985).

P R E F A C E

Dans Son Discours-Programme du 1er août 1973 prononcé à l'occasion de la constitution du premier Gouvernement de la IIe République, le Chef de l'Etat disait ceci : "Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette Jeunesse dans le cadre du développement national.

Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux.

C'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donnée".

Le Ministère de la Jeunesse, en collaboration avec les autres organismes tant publics que privés intéressés aux activités de jeunesse, s'efforce depuis une douzaine d'années de mettre en oeuvre cette orientation générale de développement de la jeunesse, en particulier celle qui est non scolarisée ou descolarisée.

Dans la présente brochure, nous allons examiner la situation actuelle de cette jeunesse, ses problèmes et ses aspirations ainsi que les programmes visant son intégration dans le processus du développement socio-économique et culturel. Etant donné la complexité du sujet qui couvre tous les secteurs de la vie socio-économique et culturelle de notre Pays, nous ne prétendons pas résoudre immédiatement tous les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. Nos réflexions constituent plutôt un cadre pour les débats auxquels les lecteurs pourront participer pour compléter l'un ou l'autre point.

Aussi est-il souhaité que ceux qui vont lire ce document puissent enrichir son contenu par des commentaires et des observations appropriées. Cette invitation s'adresse notamment aux parents, premiers responsables de l'éducation des jeunes, aux jeunes eux-mêmes qui doivent se préoccuper de la maîtrise de leur propre destinée ainsi qu'à toutes les personnes morales et physiques, nationales ou étrangères, préoccupées par la promotion de la jeunesse.

Les problèmes d'ordre économique, social et culturel qui sont notamment liés au sous-emploi, à l'ignorance et à la délinquance sont connus. Les suggestions les plus attendues devront porter sur les voies et moyens nécessaires à l'insertion des jeunes dans la vie active.

De ce fait, la présente étude doit être considérée comme une esquisse de recherche des solutions communes et d'élaboration d'une politique de promotion des jeunes rwandais.

De cette politique doit découler un plan d'action dont la mise en oeuvre implique l'engagement ferme de tous les partenaires économiques et sociaux intéressés par les activités de la Jeunesse. Ces activités portent notamment sur la formation professionnelle et l'information, l'accès sur le marché du travail, la participation des jeunes à la vie sociale, politique et culturelle du pays.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM.

CHAP. I : ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA JEUNESSE  
SES PROBLEMES ET SES POTENTIALITES.

Dans ce chapitre, nous examinerons successivement :

- l'importance de la catégorie des jeunes dans la population nationale
- les principaux problèmes auxquels ces jeunes sont confrontés
- les potentialités à exploiter pour améliorer leur sort.

A) Importance des jeunes dans la population

Selon le recensement général de la population effectué au Rwanda en août 1970, les moins de 25 ans représentent un peu plus de 66 % de la population totale qui à cette époque s'élevait à 4.831.527 habitants. Au taux d'accroissement annuel de 3,7 %, cette population est estimée actuellement à 6 millions de personnes. Les jeunes, âgés de 15 à 25 ans, déscolarisés et non scolarisés sont évalués à 1.300.000 personnes, soit 35 % de la population active. 92,5 % d'entre eux vivent en milieu rural et s'occupent essentiellement d'activités agricoles.

Chaque année plus de 100.000 jeunes affluent sur le marché du travail à la recherche d'emploi rémunérateur. 50 % d'entre eux sont analphabètes. A peine 1 % possède une formation professionnelle acquise à l'Ecole.

Ces quelques données chiffrées plus éloquentes que tout commentaire montrent que l'importance numérique des jeunes dans la population active n'a d'égal que le nombre de problèmes auxquels ils sont confrontés.

Etant donné que c'est entre 15 et 24 ans que cette catégorie de la population passe du milieu scolaire au monde du travail et que par ailleurs la dépendance envers les parents cède la place se réduit au fur et à mesure que la fondation d'un foyer conjugal s'approche, ces deux transitions constituent une période délicate de la vie d'un Homme.

Importance des Jeunes dans la population rwandaise : Les jeunes de 15 à 25 ans, descolarisés et non scolarisés en âge de travailler sont évalués à 1.300.000 personnes, soit 35 % de la population active. (Cfr. texte page 3)

Ces problèmes de passage à l'âge adulte se trouvent aggravés par la désarticulation de l'Economie Nationale caractérisée par les difficultés structurelles suivantes :

- la prédominance du secteur agricole de subsistance avec peu d'emplois et de valeur ajoutée dans d'autres secteurs de production. Pour une population active de 3 millions de personnes les emplois salariés ne dépassent pas 200.000.
- la pression démographique face à la raréfaction des terres cultivables. Actuellement, l'exploitation agricole familiale moyenne est de 1 ha.

En plus de ces problèmes que partagent toutes les catégories de la population, les jeunes vivent d'autres difficultés particulières. Nous allons en dégager quelques-unes dans la section qui suit :

## B) Principaux problèmes de la Jeunesse

L'intégration des jeunes dans le circuit économique et dans la vie socio-culturelle du Pays est handicapée notamment par :

- l'inadéquation entre la formation et les emplois disponibles
- une faible croissance des emplois face à l'accroissement élevé de la population active.
- un encadrement technique insuffisant des jeunes déscolarisés et non scolarisés.
- un désintérêt des jeunes pour le travail manuel et d'emploi non salarié.

Comment se présentent concrètement ces problèmes ? Leur examen s'avère nécessaire pour en apprécier l'ampleur.

### a) Formation

Notre système agricole étant archaïque, la productivité du travail et le rendement du sol sont très faible. De ce fait, le taux d'accroissement annuel de la production agricole ne parvient pas toujours à équilibrer le taux d'accroissement démographique. Afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire exigée dans le cadre de notre Plan National de Développement, de nouvelles méthodes culturales doivent être systématiquement mises en oeuvre. Cela implique une formation agricole et pastorale pour moderniser les exploitations agricoles et l'élevage. De même, le développement du secteur industriel et artisanal devenu nécessaire pour décongestionner le milieu agricole nécessite une formation en matière technologique et de gestion.

Cela signifie, en d'autres termes, que pour valoriser nos ressources nationales augmenter la production nationale, tout en améliorant le revenu et les conditions de vie de toutes les catégories de la population, il importe d'avoir une main-d'oeuvre techniquement qualifiée.

Dans la section précédente, nous avons vu que 99 % des jeunes arrivant sur le marché du travail n'avaient aucune formation professionnelle. Certes, au cours de ces dernières années, des efforts ont été réalisés pour créer des Centres de Formation de Jeunes (actuellement, il en existe 63 à travers le pays) et depuis 3 ans les CERAI ont été créés dans toutes les Communes, mais ils s'avèrent insuffisants pour accueillir un pourcentage important des jeunes. Les CERAI et les C.F.J. ne peuvent accueillir que 10.000 jeunes, soit 10 % de ceux qui arrivent sur le marché de l'emploi.

Au total, environ 90.000 jeunes sans qualification professionnelle minimale ni formation générale élémentaire arrivent chaque année sur le marché de l'emploi.

La productivité du travail en souffre d'autant plus qu'à côté de cette main-d'oeuvre non qualifiée, les cadres techniques moyens et supérieurs sont eux-mêmes insuffisants pour assurer l'encadrement technique. Les cadres moyens c'est-à-dire ceux ayant un niveau du secondaire, sont d'après le recensement démographique de 1978 évalués à 2,4 % de la population de 7 ans et plus, tandis que les cadres supérieurs ne représentent qu'0,2 % de cette même population. Cette non-qualification explique partiellement le chômage déguisé en milieu rural 95 % de la population et le sous-emploi en milieu urbain (5% de la population). Comme le signale justement le Bureau National de Recensement, les chances d'avoir son premier emploi dépendent du niveau, poussé ou non, de l'instruction reçue.

b) sous-emploi et chômage

Selon une étude effectuée en 1976 par une équipe d'experts du BIT mis à la disposition du Ministère du Plan, 30 % de la population active étaient non ou sous-employés. En ce moment là, une étude réalisée par l'ISAR montrait que les agriculteurs consacraient seulement 4 heures par jour aux activités de production.



L'exploitation agricole par famille se réduit d'année en année alors que la population s'est accrue de 1978 à 1985 d'environ 1,5 millions de personnes. L'agriculture extensive n'est plus possible car les terres récupérables se sont sérieusement réduites avec l'occupation des régions naguère peu occupées de l'EST du Pays (Mayaga, Bugesera, Mutara et Gisaka-Migongo). Il ne reste que quelques marais (60.000 ha) dont le coût d'aménagement est trop élevé pour le budget national.

La répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle telle qu'elle se dégage du recensement général de la population de 1978 se présente comme suit :

Employeurs	: 0,1 % de la population active
Indépendants	: 38,8 % de la population active
Salariés	: 7,1 % de la population active
Apprentis	: 0,1 % de la population active
Aides familiaux	: 53,8 % de la population active

Comme l'indique ce tableau les salariés ne représentent qu'un faible pourcentage de la population active. Par contre les indépendants et les aides familiaux sont évalués à 92,6 % de la population active. Il importe de faire remarquer ces indépendants sont essentiellement constitués par les agriculteurs, les artisans du secteur non structuré et des services (commerce et transports).

### c) Délinquance Juvenile

Ce fléau est dû essentiellement à l'oisiveté, à l'exode rural des jeunes vers les centres urbains ainsi qu'à la désintégration de la cellule familiale. Bien qu'elle ne touche qu'une minorité de jeunes, la délinquance devient de plus en plus préoccupante. Le banditisme, l'abus de boissons et de drogues ainsi que la prostitution sont les principales signes de cette délinquance.

Etant donné qu'il vaut mieux prévenir que guérir, il importe de bien identifier les raisons qui poussent les jeunes à la délinquance afin de les éliminer ou du moins d'en réduire les méfaits. Nous partirons de trois niveaux, à savoir : la famille, la société dans laquelle évolue le jeune et les problèmes économiques. En l'absence d'une étude socio-économique approfondie, l'analyse du phénomène ne peut pas être illustrée par des données chiffrées. Néanmoins, il est généralement admis que le nombre de jeunes déracinés économiquement, socialement ou culturellement n'est pas encore important. Les cas les plus fréquents se trouvent dans les Centres urbains qui n'abritent que 5 % de la population totale. En milieu rural, le contrôle social et la dispersion de l'habitat permettent de limiter les dégâts.

En tout état de cause, la situation psycho-sociale des jeunes délinquants est le résultat des crises soit de l'éducation et de l'autorité familiale soit de la mauvaise compagnie où évolue le jeune. Les mutations économiques constituent également une catégorie d'inadapté.

1° - Problèmes d'ordre familial et d'environnement social

Un adage rwandais dit que le destin d'un homme peut être influencé par l'éducation reçue dans son bas-âge (Umwana apfa mu iterura). Un autre dit que le redressement d'un homme doit se faire quand il est encore jeune, si non il sera trop tard (Igiti kigororwa kikiri gito). Dans l'éducation familiale traditionnelle, les valeurs socio-culturelles du Rwanda sont inculquées aux enfants dès leur jeune âge. Avec le passage à un Etat moderne et indépendant, des mutations socio-culturelles rapides ont été déclenchées au cours des 25 dernières années. Comme le dit A.N. GATANAZI dans son article publié en 1975 dans la Relève sous le titre "Urbanisation et distorsions sociales au Rwanda", notre société a subi plusieurs chocs depuis le début de ce siècle qui ont complètement changé la vie familiale. Il cite entre autres la colonisation, la révolution sociale de 1959 et l'indépendance comme les trois principaux événements qui ont bousculé la vie familiale traditionnelle. A chacune de ces situations correspondent des structures économiques, sociales et culturelles. Etant donné que les jeunes s'adaptent plus rapidement aux transformations socio-économiques, culturelles et politiques que les vieux, des conflits de générations surgissent après chaque événement ce qui affaiblit l'autorité paternelle et l'encadrement familial. Ainsi, les adultes regrettent chaque fois l'ancien temps et disent qu'ils ne comprennent pas les réactions des jeunes d'aujourd'hui, tandis que les jeunes se plaignent de l'évolution lente de mentalité de leurs parents et de leurs aînés. En plus de l'inadaptation du milieu familial traditionnel à ces mutations de la vie moderne les jeunes peuvent devenir délinquants suite à un environnement familial malsain.

Par exemple, <sup>dans ce cas où</sup> les parents sont eux-mêmes immoraux, désunis ou handicapés mentaux, Ces tares laissent les enfants livrés à eux-mêmes. Alors, ils fréquentent les milieux de drogués, d'alcooliques et d'autres personnes de mauvaise vie.

Avec la monétarisation de l'Economie Nationale et l'urbanisation, un certain nombre de jeunes sont attirés par les Centres urbains où les emplois sont plus rémunérateurs. Les conditions de vie y semblent, par ailleurs, meilleures qu'en milieu rural en raison de l'accès plus facile aux infrastructures ainsi qu'aux équipements économiques et sociaux.

Lorsqu'ils arrivent en ville, ces jeunes espèrent trouver des revenus monétaires plus élevés que ceux provenant de l'agriculture pour satisfaire les besoins essentiels (alimentation, logement, habillement, soins de santé et formation). Sans qualification professionnelle exigée, ils ne parviennent pas à être embauchés. Dès lors pour survivre, ils sont obligés de se livrer au banditisme et à la prostitution.

Il importe de faire remarquer que selon une enquête effectuée en 1977 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'exode rural des jeunes déscolarisés est plus important que celui des non-scolarisés. Entre-temps, le système de l'enseignement a été réformé, notamment en ruralisant l'enseignement primaire, précisément dans le souci de mieux retenir les jeunes dans leur milieu familial et social.

d) L'insuffisance d'encadrement technique et administrative de la Jeunesse.

Les structures administratives d'encadrement de la jeunesse se développent depuis 1967, mais le personnel aussi bien au niveau central qu'à l'échelon préfectoral et communal demeure insuffisant qualitativement et quantitativement. Ainsi le niveau moyen des encadreurs préfectoraux de la jeunesse et des coopératives est de 4 ans post-primaires, tandis que celui des encadreurs communaux de la jeunesse est de 2 ans post-primaires.

Les groupements socio-économiques, les Centres de Formation de Jeunesse et les mouvements de jeunesse tant en milieu rural qu'urbain ne sont pas toujours encadrés par des techniciens compétents capables de leur apprendre la gestion et les méthodes culturelles et l'élevage modernes ainsi que la technologie artisanale et industrielle. Ce manque d'encadrement technique a pour conséquences la stagnation voire le déclin des activités de production des groupements socio-économiques et des mouvements de jeunesse ainsi que l'organisation peu satisfaisante de certains centres de formation des jeunes où l'esprit initiative laisse à désirer.

Ce problème d'appui technique est d'autant plus préoccupant que beaucoup de projets de développement communal et régional n'intègrent pas dans leurs interventions les activités socio-

économiques des Jeunes.

De même, certains Autorités Communales, de secteur et de cellule ne sont pas suffisamment impliquées dans l'encadrement des activités des jeunes de leur ressort alors que l'intégration de ces jeunes dans le processus de développement doit se faire au niveau des collectivités locales.

Comme nous allons le constater dans le chapitre qui suit, l'évaluation des programmes d'actions actuellement réalisées en faveur des jeunes révèle que seule la suppression des handicaps qui viennent d'être dégagés permettra de donner une nouvelle impulsion aux actions de promotion de la jeunesse.

"L'avenir d'un pays dépend du degré d'intégration de sa jeunesse dans les activités économiques et du respect de l'identité culturelle nationale". (Cfr texte page 9).

CHAP. II. EVALUATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIO-CULTURELLES  
DES JEUNES.

L'avenir d'un pays dépend du degré d'intégration de sa jeunesse dans les activités économiques et dans la vie socio-culturelle nationale.

S'agissant particulièrement du cas rwandais, il importe de rappeler que tout au long de l'Histoire Nationale, que les jeunes se sont toujours préparés très tôt à la vie active, en aidant leurs parents dans les travaux des champs et dans les services domestiques. Au fur et à mesure que l'enfant grandissait il exploitait à titre personnel une parcelle agricole afin d'acquérir progressivement des moyens nécessaires à la fondation de son propre foyer conjugal. Il représentait parfois ses parents dans les activités d'entraide sociale et dans les manifestations socio-culturelles.

Bien que l'Economie Agraire soit encore prédominante dans notre pays et explique nos comportements socio-culturels, notions qu'avec le développement de l'urbanisme accéléré depuis le recrutement de l'Indépendance Nationale une mentalité nouvelle est en train de se créer surtout dans les milieux des jeunes générations. Elle est liée aux nouvelles structures économiques, sociales et politiques mises en place depuis une vingtaine d'années.

La modernisation des institutions due aux exigences d'un Etat Moderne a entraîné la réadaptation de certaines valeurs traditionnelles de la culture Rwandaise.

Bien que ces transformations socio-économiques et politiques soient trop récentes pour être complètement maîtrisées par toutes les forces vives de la Nation, force est de constater que les jeunes s'y adaptent plus facilement que leurs parents et leurs aînés.

Ainsi grâce aux centres de formation agro-pastoral et artisanal des jeunes et aux groupements socio-économiques créés avec le concours de l'Etat et des organisations non gouvernementales, des jeunes amélioreront progressivement leurs qualifications professionnelles pour moderniser les exploitations agricoles et l'élevage, diversifient leurs activités de production notamment en développant l'artisanat et prennent des habitudes de travailler ensemble dans le cadre des groupements de production ainsi que des coopératives.

L'année 1985 déclarée Année Internationale de la Jeunesse par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en sa 39e session a permis d'apprécier ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire dans ces différents domaines.

Le Chef de l'Etat a fixé lui-même l'orientation à suivre lorsqu'il disait dans Son Message du Nouvel An ceci :

"Ainsi l'année 1985 doit-elle nous fournir l'occasion d'évaluer les activités déjà effectuées pour satisfaire les besoins prioritaires des jeunes et de donner une impulsion nouvelle aux programmes de leur promotion en vue de les faire participer avec plus de vigueur aux efforts de développement économiques, social et culturel du Pays". Partant de cette Instruction Présidentielle, les divers services gouvernementaux, non gouvernementaux et les jeunes eux-mêmes ont procédé à l'examen des activités économiques et socio-culturelles intéressant la Jeunesse.

C'est dans cet esprit que des concours ont été organisés au cours de l'Année 1985 et en 1986 dans les domaines de production agricole, d'élevage et d'artisanat ainsi qu'en matière socio-culturelle (musique, littérature et folklore) et sportive.

En outre, les Centres de Formation de Jeunes ont fait l'objet d'une évaluation systématique pour ce qui est des niveaux de la formation, de la gestion du patrimoine et du matériel didactique, tandis qu'une étude sur les chantiers de Jeunes était menée par le BUNEP en vue de leur restructuration.

Un test d'aptitude technique et pédagogique fut également effectuée à l'intention des Instructeurs-maçons <sup>et menuisiers</sup> ~~et menuisiers~~ pour apprécier le niveau actuel de l'enseignement technique et prendre des mesures appropriées en vue de son amélioration.

En outre une exposition-vente des produits artisanaux fut organisée conjointement par les ministères des Mines de l'Industrie et Artisanat de la Jeunesse et du Mouvement Cooperatif, des Finances et de l'Economie, de la Justice ainsi que par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

En attendant de voir certaines de ces activités dans un film actuellement préparé avec le concours de l'ORINFOR, revenons sur les principales conclusions qui se dégagent de leur évaluation. Cette présentation se fera à trois niveaux à savoir :

- la formation
- l'encadrement
- l'emploi dans les secteurs de production.

a) la formation des jeunes

En abordant la problématique de formation, il importe de distinguer 2 types d'enseignement à savoir :

- l'enseignement formel ou classique comportant le primaire, le post-primaire, le secondaire et le supérieur.

- l'enseignement informel ou non structuré qui regroupé notamment les centres de formation de jeunes, les ateliers d'apprentissage, les CCDFP et les centres de recyclage et de perfectionnement professionnel. Etant donné que le premier type précite de l'enseignement est du ressort des Ministères de l'Enseignement Primaire et Secondaire ainsi que de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, il ne fera pas l'objet d'examen dans le présent document, sauf pour faire remarquer que sur 100.000 jeunes qui annuellement entrent dans la catégorie de la population active environ 2% seulement ont pu acquérir une formation professionnelle dans l'enseignement formel.

Pour le moment, nos réflexions porteront sur le sort des 98% de ces jeunes qui sont non scolarisés ou déscolarisés.

En effet, confrontés aux dures réalités de la vie de transition entre la période de dépendance envers les parents et celles où ils sont appelés à prendre en main leurs propres destinées, ils ont besoin d'être bien armés pour s'intégrer dans la vie économique et sociale de leur milieu.

C'est dans le souci de bien préparer ces jeunes à la vie active que depuis une vingtaine d'années des mécanismes de formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés ont été mis en place. Chronologiquement cette formation fut successivement dispensée dans les foyers sociaux et les écoles artisanales, puis dans les centres d'enseignement rural et Artisanal (CERARS) et les Sections Familiales. Depuis quelques années, ce système a été réorganisé pour ne garder actuellement que les catégories suivantes : les Centres de Formation des Jeunes (CFJ) supervisés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, ils sont au nombre de 63 dont 18 dépendent directement du Ministère chargé de la Jeunesse, 20 appartiennent aux Communes tandis que 25 ont été créés à l'initiative des promoteurs privés essentiellement les organisations non gouvernementales. Signalons que tous ces centres ont une capacité d'accueil estimée à 5.000 places pour les jeunes non scolarisés et déscolarisés. La durée de la formation est de 2 ans.

- Les CERAI supervisés par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, ils sont actuellement de l'ordre de 300 soit une moyenne de 2 par Commune. Ils accueillent chaque année environ 9000 jeunes qui terminent leur cycle du primaire sans pouvoir entrer dans le secondaire.

En plus de ces deux voies d'initiation technique, il convient de signaler également que les centres communaux de développement et de formation permanente (CCDFP) dépendant du Ministère de l'Intérieur et du Développement communal dispense une éducation populaire intéressant toutes les couches de la population aussi bien les jeunes que les adultes.

Malgré l'effort déjà consenti, les infrastructures mises en place demeurent insuffisantes pour donner une formation technique appropriée

Le niveau technique de ceux qui ont pu bénéficier de cette formation est lui-même faible à cause de l'insuffisance qualitative et quantitative des formateurs ainsi que du matériel didactique. Ainsi lors de l'inspection de 37 Centres de Formation des Jeunes et du test de qualification des enseignants effectués en 1985, il a été constaté que seuls 40 % des instructeurs-maçons et menuisiers étaient techniquement qualifiés pour dispenser la théorie et la pratique dans ces métiers. 90 % des directeurs n'avaient reçu aucune formation dans l'administration de l'enseignement ni dans la gestion des projets de production. De même, la recherche pédagogique, la formation des formateurs et l'inspection de l'enseignement technique sont handicapés au niveau de l'Administration Centrale par la pénurie en personnel technique ainsi que par l'insuffisance des infrastructures et des équipements appropriés.

La restructuration de la formation, l'information et l'encadrement technique se heurtent également à la modicité du budget alloué à ce secteur. Pour former et encadrer 1.300.000 jeunes déscolarisés et non-scolarisés, le Département de la Jeunesse ne disposait que de 125 millions de frs en 1985. A titre de comparaison, le Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire avait pour la même année un budget de 4,8 milliards de frs pour former environ 760.000 élèves. Pour combler ces lacunes et surmonter les difficultés précitées, quelques mesures immédiates suivantes ont été prises en 1985 et en 1986 :

- le remplacement des instructeurs manifestement incompétents par de nouveaux agents mieux formés techniquement.
- la distribution du matériel d'alphabétisation aux Communes pour renforcer la capacité d'intervention des Centres communaux d'alphabétisation en faveur des jeunes.
- la décentralisation du suivi au niveau préfectoral de façon que les Autorités Préfectorales et Communales assistées des encadreurs préfectoraux de la jeunesse et des coopératives puissent contrôler le fonctionnement des Centres de Formation et de Production de la Jeunesse de leur ressort.
- le renforcement des Centres existants en matériel didactique et technique avant de créer de nouveaux Centres. A cet effet, une collaboration s'est instaurée avec d'autres services chargés de la formation.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ainsi que l'INADES ont fourni du matériel didactique.

Pour développer la production des Centres, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a accordé un fonds de roulement en vue de l'acquisition du matériel de production. En outre, des subdélégations



de crédit ont été envoyées à toutes les Préfectures en raison de 300.000 Frs chacune à titre de prêts aux groupements socio-économiques des jeunes.

- Un programme de recyclage des instructeurs et des encadreurs a été élaboré mais il reste à lui trouver des ressources financières pour sa mise en oeuvre.

b) Emploi des jeunes dans les secteurs de production

Vu que notre économie est caractérisée par la prédominance de l'Agriculture et de l'Élevage qui occupent plus de 90 % de la population active et représente  $\pm 2/3$  du Produit Intérieur Brut, la principale activité économique des jeunes reste agricole.

Cependant, en raison de la raréfaction des terres cultivables liée à la pression démographique, l'artisanat constitue l'élément-clé de la diversification des activités de production.

"Vu que notre Economie est caractérisée par la prédominance de l'agriculture et de l'élevage qui occupent plus de 90 % de la population active et représente  $\pm$  2/3 du P.I.B., la principale activité de production des jeunes reste agricole. En raison de la raréfaction des terres cultivables liée à la pression démographique, l'artisanat constitue l'élément-clé de diversification des activités de production. (Cfr. texte page 12)

Ainsi lors du concours agro-pastoral et artisanal organisé en 1985 et en 1986 dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse, 90% des groupements socio-économiques des jeunes ont participé au concours agricole, tandis que 10 % des groupements s'intéressaient au concours de l'élevage et de l'artisanat.

Ce concours dans les domaines de production a permis de dégager quelques constatations suivantes sur les activités économiques des jeunes:

- Sur un millier de groupements socio-économiques de jeunes généralement recensés, seuls 459 ont concouru. Dès lors la question qui se pose est de savoir pourquoi plus de la moitié des groupements n'ont pas participé à ce concours. Les raisons sont diverses mais on peut les regrouper en trois. La première est qu'en réalité les groupements effectivement viables sont peu nombreux par rapport à ceux qui sont recensés.

La seconde raison est que certains d'entre eux se font déclarer au moment où ils se créent mais aussitôt ils disparaissent. Ayant vu le jour dans l'improvisation ils n'ont pas fait l'objet d'une étude préalable pour préciser les produits à fabriquer en tenant compte de la disponibilité de matières premières, des débouchés et des capacités techniques. Et même si ces conditions sont remplies, la mauvaise gestion anéantit les efforts des membres.

La troisième raison est que les encadreurs communaux et les Autorités communales ne suivent pas toujours de près les groupements existant dans leur zone pour leur donner une impulsion dynamique et actualiser les données relatives à leurs activités.

Les Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives eux-mêmes ne vérifient pas non plus les données qui leur parviennent au moment de l'élaboration du rapport annuel. Ce manque de suivi et de rigueur dans la collecte des données fausse les statistiques sur les groupements effectifs et sur leurs activités.

Dans le but de connaître les groupements viables, il est envisagé d'organiser chaque année un concours entre les Communes de chaque Préfecture. Des coupes distribuées à toutes les Préfectures à cet effet récompensent les Communes jugées les meilleures. De ce fait, il sera possible d'actualiser périodiquement les données, tout en prenant des mesures appropriées en vue de stimuler ceux qui font preuve de sérieux. Ainsi en accordant en 1985 les prix à 148 groupements jugés les meilleurs et en invitant à Kigali le 1er août 1985 déclaré journée nationale de la jeunesse certains d'entre eux classés premiers à l'échelon préfectoral, ce fut le premier pas visant à promouvoir les initiatives des jeunes dans les secteurs de production. Ces activités sont à encourager non seulement dans les groupements socio-économiques mais aussi dans le cadre familial sous forme